

Bilan des observations déposées dans le cadre de la consultation du public relative à la mise à jour du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de BOURGES PLUS (9 juin 2020 – 10 août 2020)

■ Observation déposée le 8 juin 2020

« J'ai vu que vous alliez lancer une enquête sur plusieurs axes routiers dans le cadre du plan de prévention du bruit. Cela ne concerna pas l'enquête, mais la rue de la Rottée dans sa partie haute entre l'avenue de Dun et le giratoire descendant sur le val d'auron est très bruyante à cause du revêtement. La seconde partie de la rue a dû être refaite il y a quelques années. Sais-tu si est programmé le haut de la rue de la rottée. énormément de véhicules empruntent cette axe pour éviter le centre-ville et les boulevard. »

■ Le 9 juin 2020, un exemplaire papier du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement a été demandé. Il a été envoyé le 12 juin 2020 par voie postale.

■ Observation déposée le 10 juin 2020

« Après lecture de l'article du Berry Républicain du 8 juin 2020, il semblerait que la route de La Chapelle ait été oubliée. Cette route est, sur la rocade, la première sortie de l'A71. Tous les poids lourds qui desservent la ZI des Danjons empruntent cette voie, ainsi que les engins et camions de chantiers, et les VL qui arrivent de l'A71, de La Chapelle St Ursin, etc... Suite aux travaux de raccordement des eaux usées qui ont été réalisés en mars 2019, l'état de la route est désastreux, et les riverains en subissent les nuisances. Bruits et vitesse excessive au quotidien. J'espère que ça n'est qu'un oubli et que la route de la chapelle va faire partie du plan de prévention. »

■ Observation déposée le 10 juin 2020

« Bonjour, j'habite sur l'avenue Ernest Renan qui ne semble pas être incluse dans le projet à ce stade. il y a pourtant une très forte circulation sur cette voie et donc les nuisances sonores qui vont avec. il y a beaucoup d'habitations le long de cette voie, une école ainsi qu'un parc qui pourrait être un plus pour ce quartier mais qui n'est que très peu fréquenté car trop bruyant/dangereux pour les enfants. Y'a t'il un plan d'action pour cette voie de circulation également? »

■ Observation déposée le 12 juin 2020

« Madame, Monsieur, J'habite Boulevard de l'Avenir depuis 15 ans et je constate que la circulation automobile a augmenté d'année en année. Les motos et cyclomoteurs (notamment transformés) génèrent le plus de bruit. Le dimanche est la journée la plus calme, bien que avec l'ouverture de magasin ce même jour, la circulation a tendance à devenir maintenant plus importante. Face à ces nuisances, j'ai fait installer des vitrages phoniques mais en dépit de ces derniers, le son passe partout... En outre, je constate que l'arrêt de bus, situé juste avant mon domicile, n'offre d'ailleurs que peu de place, au moment où beaucoup de lycéens et collégiens attendent sur le trottoir. Au-delà du bruit, la pollution est aussi importante et est particulièrement visible, sur les rebords de fenêtres et bien sûr sur les façades des habitations. De plus, le boulevard de l'Avenir ne comporte pas de pistes cyclables. Le temps imparti pour le piéton afin de traverser le boulevard est très court pour le piéton, notamment parce que les deux feux de chaque côté sont décalés ! Bref, la circulation, en dehors des voitures est loin d'être aisée et particulièrement pour avoir vu une personne en fauteuil roulant, sur la chaussée (le trottoir n'étant pas assez large pour un fauteuil avec les poteaux des feux...). Voilà, j'espère que ces éléments vous seront utiles dans le cadre de cette consultation public. Cordialement »

■ Observation déposée le 24 juillet 2020

« La directive européenne prévoit l'identification de zone(s) calmes(s). Ce rapport indique que cette action n'a pas été réalisée. Ne serait-il pas possible de prévoir cette étude dans les activités à venir ? En proposition, le secteur du Golf de Bourges pourrait être une zone calme de Bourges »

« L'ensemble des résidents des quartiers de Bourges-Sud subit de plus en plus le bruit intempestif et quasi-permanent des petits avions qui décollent de l'aéroport de Bourges. L'après confinement a

conduit à un développement de ces vols au-dessus du quartier tout à fait démesuré et de plus en plus gênant au niveau du bruit. Serait-il possible dans le cadre de cette consultation ou autre, d'évoquer ce problème et de conduire une étude sérieuse sur le danger que représente l'actuel trafic aérien dédié uniquement au plaisir d'un public extrêmement limité. Un relevé du bruit causé par ces aéronefs est-il possible à mettre en œuvre ? Même si je suis hors cadre pour cette enquête, puis-je espérer avoir une réponse honnête et sincère et une indication sur le service à saisir sur ce problème ? Merci à vous »

▪ **Observation déposée le 6 août 2020**

« Bonjour, j'ai consulté le PPBE et effectivement mon quartier n'est pas mentionné mais je souhaitais évoquer par la voie de cette consultation mon avis sur le bruit dans mon quartier de l'aéroport. En effet, nous avons constamment (jour et nuit) un bruit routier dû à la N 151 et à l'autoroute. Je ne sais pas si le bruit dans mon quartier a déjà été mesuré mais il est conséquent. Y a-t-il des aménagements de prévu comme par exemple la pose d'enrobés phoniques ou écran anti bruit (pour l'autoroute) ? Je confirme que ce bruit constant est néfaste pour la santé. De plus, je souhaitais ajouter le bruit des avions : je sais que j'habite à côté d'un aéroport mais entendre des avions faire de la voltige aérienne pendant plus d'une heure au-dessus de votre habitation n'est pas très apaisant. Pourquoi ne le font-ils pas plus loin au-dessus des champs ? De plus je rajouterai que certains avions font beaucoup de bruit par rapport à d'autres. Je vous remercie de votre intérêt. Cordialement. »

▪ **Le 9 août 2020, des observations ont été formulées et envoyées par voie postale à la BOURGES PLUS.**

Réponses apportées aux observations déposées

Cette consultation du public intervient sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement qui porte sur les voiries dont BOURGES PLUS est le gestionnaire, et qui présentent un trafic moyen journalier supérieur à 8 200 véhicules/jour.

Dans ce cadre, plusieurs observations déposées concernent des voiries qui ne sont pas gérées par BOURGES PLUS comme les rues de la Rottée et de La Chapelle ainsi que l'avenue Ernest Renan. Celles-ci n'étant pas concernées par le PPBE de BOURGES PLUS, les observations déposées ont été transférées à la ville de Bourges qui gère ces voies et qui mettra prochainement à jour son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Concernant la route de La Chapelle, il n'y a pas de programmation précise sur cet axe. La vitesse est un problème régulièrement signalé à la ville de Bourges et qui fait l'objet de réflexions récurrentes et de quelques aménagements de sécurité. L'état de la chaussée au niveau du chemin du Tortiot (zone de travaux d'eaux usées) sera examiné dans le cadre de la finalisation du quartier des Breuzes qui sort actuellement de terre.

L'aménagement de l'arrêt de bus « Avenir » est inscrit dans le schéma directeur d'accessibilité d'AGGLOBUS, ce qui signifie qu'il a été identifié parmi les 276 arrêts du réseau de transports en commun à rendre accessible pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Cependant, l'aménagement est techniquement très complexe à réaliser au regard de la configuration actuelle de l'arrêt, et dépend des résultats d'études actuellement menées et destinées à sécuriser les cheminements piétons du quartier. Le boulevard de l'Avenir constitue un itinéraire du Plan Vélo Intercommunal. L'aménagement prévu est une piste cyclable dans chaque sens de circulation. Des études complémentaires seront menées afin de confirmer la faisabilité technique d'un tel aménagement. La gestion des feux trafic du boulevard de l'Avenir respecte la réglementation en vigueur qui s'applique sur les temps de traversées des passages piétons.

Sur la question des zones calmes, le projet précise que les abords des voiries communautaires, très circulées, ne sont pas *à priori* de grande qualité sonore. Afin de vérifier cette hypothèse, une étude pourra être menée pour identifier la présence de zones calmes et confirmer les enjeux associés. Une action en ce sens est rajoutée dans le projet de programme d'actions.

L'observation relative à l'évolution du trafic aérien de l'aérodrome de Bourges après le confinement a été transmise à la société « Edis Aéroport Bourges » qui est l'exploitant de l'aérodrome et qui permet d'apporter les éléments de réponses suivants :

« Si l'on se base sur les données de trafic que nous enregistrons, l'après confinement n'a pas conduit au développement des vols de manière démesurée. Vous trouverez ci-dessous les données de trafic sur les mois de mars à juin 2020, comparées à l'exercice (même période) 2019, ainsi que le cumul de janvier à juin. On constate nettement les effets du confinement, y compris après le 11 mai. Sur le mois de juin, seule la catégorie d'aviation de loisirs est en hausse. La lecture de ces chiffres et une analyse dépassionnée permettent de pondérer les observations formulées. **Cependant**, les pilotes qui n'avaient pas volé depuis deux mois ont dû, pour certains, être requalifiés en vol. Cela signifie, pour les pilotes basés, qu'ils aient pu avoir à réaliser un nombre de tours de piste supérieur à l'habitude, cet accroissement de trafic local pouvant effectivement présenter une gêne et une nuisance sonore pour les riverains. **Toutefois, cette activité reste normale dans le cadre du trafic aéroportuaire.**

	2019	2020	%
Mars	682	390	-43
Avril	1061	23	-98
Mai	1151	728	-37
Juin	1078	1182	+10
Cumul (janvier-juin)	5202	3787	-27

Le bruit n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'hier, les nouveaux aéronefs sont à chaque génération rendus beaucoup plus silencieux par les constructeurs, conscients des gênes occasionnées. D'autre part, à la lumière du tableau ci-dessous, il est aisé de constater que le trafic s'amenuise chaque année.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mouvements totaux	16 328	17 254	12 679	12 510	11 268	11 837

Quant au danger que représente l'actuel trafic aérien, nous ne pouvons que confirmer que l'aviation est un domaine dans lequel la sécurité est très élevée. Les processus de vérification, de maintenance, de certification, d'amélioration continue de la sécurité, la fiabilité et la redondance des systèmes permettent d'atteindre ce résultat. Les accidents aériens restent très rares mais forcément spectaculaires, même ceux impliquant de petits aéronefs. Il est normal que des non-initiés s'inquiètent de la proximité des aéronefs avec les habitations, mais le non-respect de la réglementation reste très anecdotique sur notre plateforme. »

Le gestionnaire de la N151 est la Direction Interrégionale des Routes Centre-Ouest (DIRCO) qui est un service déconcentré de l'Etat. Tout comme BOURGES PLUS, l'Etat doit réaliser et mettre à jour un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement portant sur les infrastructures de transports terrestre relevant de sa compétence. Ainsi, l'Etat précise dans la troisième échéance de son Plan les mesures de prévention ou de réduction du bruit routier réalisées ces 10 dernières années et celles prévues sur la période 2018-2023. Ce plan indique également les mesures prises par les deux gestionnaires de l'autoroute A71 qui cohabite aux abords de l'échangeur, en l'occurrence les sociétés Vinci Autoroutes et APPR. Ce Plan est librement consultable à l'adresse suivante <https://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche-reserves-naturelles/Nuisances-sonores/PPBE->

[Plan-de-Prevention-du-Bruit-dans-l-Environnement/Plan-de-Prevention-du-Bruit-dans-l-Environnement-3eme-echeance.](#)